



Arrêt maladie suite à geste déplacé

Par **askelia13**, le **15/05/2014** à **17:27**

Bonjour,

J'ai entamé un nouveau travail en mars 2014 dans une boutique d'optique et d'audio-prothèse, pour lequel j'ai un CDD de 6 mois, qui doit se terminer le 31 août. Je suis actuellement en arrêt, car je suis en véritable souffrance morale suite à ce poste. La goutte d'eau a été un geste déplacé de mon patron, qui m'a touché la poitrine en me disant qu'"il fallait que je recouse là un bouton (il me fait porter une blouse), même si j'avais une belle poitrine, ce n'était pas le problème." Je précise, même si je n'ai pas à me justifier, que je ne portais absolument pas de décolleté sous cette blouse, qu'il m'a lui même fournie et à laquelle il manque des boutons. Je me sens dans l'incapacité totale de reprendre ce travail, mais je n'ignore pas qu'il est très compliqué de rompre un CDD. J'aimerais éviter d'enchaîner des arrêts maladie jusqu'à la fin de mon contrat. Quels conseils pourriez-vous me donner ?

Je vous remercie d'avance du temps que vous pourrez consacrer à ma réponse.

Bien cordialement,

AP

Par **moisse**, le **16/05/2014** à **09:27**

Bonjour,

On ne peut pas excuser un geste déplacé quelqu'il soit.

Ceci étant vous devez aussi savoir vous faire respecter et remettre les choses à leur niveau. Les gestes déplacés sont malheureusement légion, souvent qualifiés d'incivilités dans les transports en commun.

Il va falloir prendre sur vous pour ne tolérer aucun geste, mais non plus ne jamais sombrer aussi facilement.

Pour le cas exposé, vous pouvez:

- * adresser une lettre recommandée à votre employeur indiquant que vous avez interprété un geste équivoque de sa part comme déplacé, et qu'il veuille bien, faire attention ce dont vous le remerciez par avance.

- * passer devant le médecin du travail et lui exposer la nature de votre stress.